



A partir de quand je peux retravaillé " urgent "

Par **catten**, le **09/06/2010** à **21:44**

bonjour a tous ,

je suis donc licencié pour raisons économique , l'entreprise ou je travail est en liquidation judiciaire depuis le 2 juin et est fermé depuis . J'ai reçu le 4 juin ma lettre recommandé de convocation à l'entretien préalable que je passe vendredi 11 juin . Ma question est a partir de quand je peux retravaillé ? je suis plusieurs pistes mais je n'ai aucune date de disponibilité a donner , je crains de louper des postes .

merci d'avance

Par **julius**, le **10/06/2010** à **11:57**

Bonjour,

La liquidation est elle lancée , ou seulement actée ?

Le 11 juin , lors de l'entretien , demandez au mandataire liquidateur la libération contractuelle afin de pouvoir travailler ailleurs.

Cependant , il peut avoir besoin des salariés pour le chiffrage des biens.

Sinon , il vous donnera la date à laquelle vous n'appartiendrez plus à la société.

Je vous conseille de vous faire accompagner lors de l'entretien d'un représentant du

personnel , ou d'un conseiller du salarié.